



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 25

Réunion du :	Mardi 8 Mars 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET
Assiste à la réunion :	M. Frédéric BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Rappel Coupes du Var
- Correspondance
- Reports de rencontre
- Désidérata

INFORMATIONS

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDI

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.
En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :**



Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI :
06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : [GUIDE D'UTILISATION](#)

*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

CORRESPONDANCES

LA VALETTE : Nous signale que son équipe Séniors Féminines à 8 D1 ne pourra pas se déplacer à STE MAXIME le dimanche 6 Mars 2022 et nous demande la possibilité de reprogrammer cette rencontre. Vu la date tardive de la demande, la commission ne peut accepter cette demande.

A.S BRIGNOLAISE: Demande le report de son match Féminines Séniors à 11 c/ RC LA BAIE pour son match du Dimanche 6 Mars 2022. Demande hors délai, la commission ne peut accepter cette demande.

A.S BRIGNOLAISE : Nous signale que son équipe U15F ne pourra pas se déplacer à La Seyne le Dimanche 6 Mars 2022 et nous demande le report de cette rencontre. Vu la demande tardive la commission ne peut accepter cette demande.

SC TOULON : Demandant le report du match Coupe du Var U15F c/ LE MOURILLON du 19 Mars 2022, vu qu'ils ont un match en coupe de Ligue c/ O G C NICE le dimanche 20 Mars 2022.
La commission dit match à jouer avant le 12 Mai 2022 en semaine.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ème} Parution

U15F – Poule B

EFC SEYNOIS / A.S BRIGNOLAISE du 05.03.22 (53468.2)

SENIORS à 11

AS BRIGNOLAISE / RC LA BAIE du 06.03.22 (53035.2)



REPORTS DE MATCH

A jouer le 9 mars 2022

U15F Poule A

HYERES FC / SC TOULON du 11.12.2022 (53444.1)

U15F Poule B

ST-MAXIMIN / LES VALLONS du 15.01.2022 (53451.2)

PUGET / FREJUS ST-RAPHAEL du 12.02.2022 (53455.2)

A jouer le 13 mars 2022

Séniors à 11

DRAGUIGNAN / HYERES FC du 06.02.2022 (53030.2)

A Jouer le Mercredi 30 Mars 2022 (Impérativement)

Séniors à 8 D1

US VAL D ISSOLE / ASPPT HYERES du 30.01.2022 (55214.1)

A Jouer le Mercredi 6 avril 2022 (Impérativement)

Séniors à 8 Poule D1

LORGUES / ST.O.LONDAIS du 30.01.2022 (55212.1)

US VAL ISSOLE / LA VALETTE DU 23.01.2022 (55206.1)

A Jouer le 10 avril 2022

Séniors à 8 D1

ASPPT HYERES /AS MAXIMOISE du 23.02.2022 (55207.1)

ES LORGUES / U.A LA VALETTE du 19.12.2021 (55190.1)

A Jouer le 11 avril 2022

Séniors à 8 Poule D1

LA LONDE / ROCBARON du 20.02.2022 (55216.1)

A Jouer avant le 12 Mai 2022

U15F Coupe du var

SC TOULON / LE MOURILLON du 19.03.22

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période



DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8
ROQUEBRUNE
US VAL ISSOLE
PIGNANS

Club ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8
LORGUES

Prochaine réunion
Mardi 15 Mars 2022

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER